

LES DELAIS D'INSTANCE COURRIER/ COLIS

LES DELAIS D'INSTANCE REGLEMENTAIRES

Il s'agit de la période pendant laquelle vos envois sont tenus à votre disposition, dans l'un des établissements de l'OPT-NC, lorsqu'ils n'ont pas pu vous être remis.

Pourquoi et comment ?

Quand un envoi postal ne peut pas être distribué, un avis d'instance est déposé dans votre boîte aux lettres ou votre Boîte Postale pour vous informer de sa mise à disposition.

Un envoi adressé :

- A domicile est mis en instance à l'agence la plus proche de l'adresse indiquée sur l'envoi,
- En BP est mis en instance à l'agence/ centre de rattachement de la BP.

L'envoi est alors disponible à l'endroit indiqué sur l'avis, à partir de la date inscrite sur celui-ci, pendant le délai d'instance réglementaire, en fonction de la nature de l'envoi.

A l'expiration du délai d'instance réglementaire, l'envoi est renvoyé à l'expéditeur (ou, en cas d'impossibilité, transmis au service des rebuts ou à l'administration postale d'origine).

Type d'instance	Envoi postal recommandé (lettre, paquet)	Lettres ordinaires	Paquet, colis postal et Colissimo, envoi taxé (douane et frais postaux), EMS, Valeur Déclarée
Avisé et non réclamé	15 jours calendaires ¹		1 mois calendaire ²
Adressé en Poste Restante		15 jours calendaires ¹	Frais de magasinage, lorsqu'ils s'appliquent, à compter du 16 ^{ème} jour après émission de l'avis d'instance

Cas particulier des lettres ordinaires insuffisamment affranchies (en provenance de l'extérieur) : 8 jours calendaires³

LES DELAIS D'INSTANCE EN CAS D'INTERRUPTION PROVISOIRE DE LA DISTRIBUTION

Motifs d'interruption de distribution provisoire	Envoi postal recommandé (lettre, paquet)	Lettres ordinaires	Paquet, colis postal et Colissimo, envoi taxé (douane et frais postaux), EMS, Valeur Déclarée
En attente de raccordement au réseau postal	15 jours calendaires ¹	8 jours calendaires ³	1 mois calendaire ² Frais de magasinage, lorsqu'ils s'appliquent, à compter du 16 ^{ème} jour après émission de l'avis d'instance
Distribution suspendue			
Boîte aux lettres non sécurisée Accès boîte aux lettres interrompu Chien méchant			

TARIFS ET CONDITIONS SPECIFIQUES

Tarifs	La mise en instance d'un envoi est gratuite, à 2 exceptions près : - Les objets en Poste Restante sont soumis à une taxe de distribution - A compter du 16 ^{ème} jour d'instance, des frais de magasinage sont dus par le destinataire
Conditions spécifiques du recommandé	Le service de recommandé fournit à l'expéditeur une preuve du dépôt de l'envoi postal et donne à son envoi une valeur juridique. En conséquence, l'OPT-NC ne peut donner une suite favorable à la demande d'un destinataire, de conserver le courrier recommandé plus longtemps. La mise à disposition d'un recommandé dans une autre agence que celle d'instance n'est pas autorisée non plus.

Légende :

¹ : **exemple** : courrier présenté le mardi : il est conservé jusqu'au 2^{ème} mardi suivant celui de la mise en instance. Il sera retourné à l'expéditeur le mercredi (16^{ème} jour).

² : **exemple** : courrier présenté le 2 mars : il est conservé jusqu'au 2 avril (1 mois). Il sera retourné à l'expéditeur le 3 avril (1 mois + 1 jour).

³ : **exemple** : courrier présenté ou avisé le mardi : il est conservé jusqu'au 1^{er} mardi suivant celui de la mise en instance. Il sera retourné à l'expéditeur le mercredi (9^{ème} jour).

*dans le cas d'un envoi non présenté (envoi adressé domicile avisé d'office, ou un envoi adressé BP), c'est la date de l'avis qui définit le point de départ du délai d'instance